

Succession apres remariage

Par grisou50, le 21/12/2012 à 11:24

Bonjour,

Mon père c'est remarier en 2008 et décédé en 2010.

Lors de son mariage ,sa nouvelle femme a fait un testament ,le désignant comme héritier. Celle-ci viens de décédé à son tour (2012).

Il n'y a pas eu de succession de faites au décès de mon père.

Est ce normal?

Avons nous un droit sur cette succession?

Merci.

Par thomyorke88, le 21/12/2012 à 13:44

Pour qu'il y ait ouverture d'une succession au décès d'une personne, encore faut-il que les héritiers de cette personne se rendent chez un notaire pour ouvrir un dossier de succession, si vous ne l'avez pas fait il est normal qu'il n'y ait pas eu de succession.

Quant au droit dans la succession, de laquelle parlez-vous? Celle de votre père où celle de sa nouvelle femme ?

Vous êtes évidemment héritier de votre père, au même titre que sa nouvelle femme, il faut donc d'abord régler la succession de votre père avant de régler celle de madame puisqu'elle est sensée recueillir des droits dans cette dernière.

En revanche vous n'avez aucun droit dans la succession de madame, le testament ne

s'appliquant plus puisque votre père est décédé.

Par grisou50, le 09/01/2013 à 10:59

Merci pour votre réponse.

Vous parlez d'ouverture de dossier de succession pour mon père.

Est ce gratuit?

Cordialement.